

# MAAF ITINÉRAIRES SEPTEMBRE 2018

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE ADOSSÉ A UN  
TITRE DE CRÉANCE ET PRÉSENTANT UN RISQUE  
DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN  
COURS DE VIE ET A L'ÉCHÉANCE

*Winalto*

## ASSURANCE VIE WINALTO

OFFRE LIMITÉE DU 3 SEPTEMBRE 2018 AU  
14 DÉCEMBRE 2018 (SOUS CONDITIONS ET  
SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ)

Durée d'investissement conseillée : 8 ans  
maximum (hors cas de remboursement  
anticipé automatique comme décrit en page 5)

**Document à caractère publicitaire**



## UN SUPPORT INDEXÉ À L'INDICE EURONEXT® FOUNDING MEMBERS EUROPE 50 EW DECREMENT 5 %

L'indice Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5 % (ci-après l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %) est un nouvel indice de la gamme Euronext® lancé le 15 janvier 2018, qui est composé des actions des 50 premières sociétés des 6 pays membres fondateurs de l'Union européenne (Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) sur la base de leur capitalisation boursière. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle. Ces 50 valeurs ont un poids identique dans le calcul de l'indice, indépendamment de leur capitalisation boursière.

L'indice évolue avec le cours des actions qui le composent. **Il est calculé en réinvestissant tous les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 5 % par an.**

Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 3,08 % par an depuis 2007 contre 5 % pour l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % (source : Bloomberg).

**Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice est accessible, entre autres, sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : EFMED INDEX ; code ISIN : NL0012730485).

Les caractéristiques de l'indice sont les suivantes :

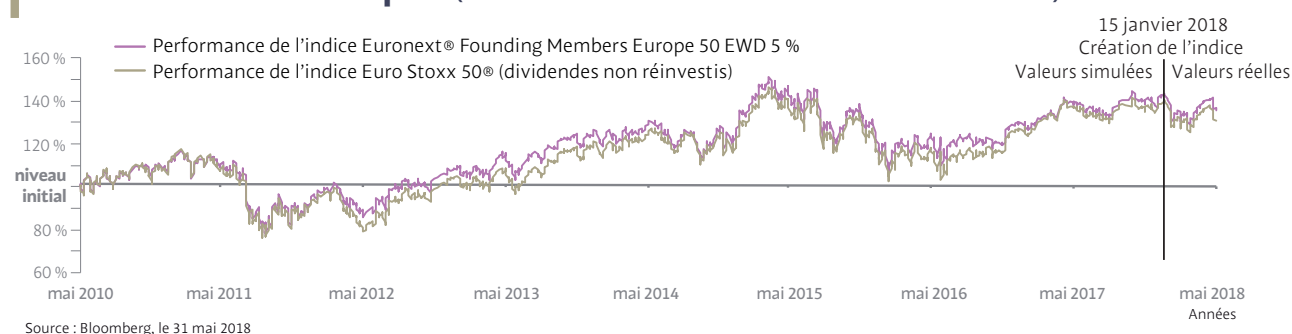
**PONDÉRATION :** l'indice est équi pondéré et le poids de chacune des 50 valeurs le composant est de 2 %.

**RENDEMENT AJUSTÉ :** un prélèvement forfaitaire annuel de 5 % est déduit du rendement net.

**AGENT DE CALCUL :** l'indice est calculé et sponsorisé par Euronext®, l'un des plus grands fournisseurs d'indices et de concepts indiciaires mondiaux.

**REBALANCEMENT :** la composition de l'indice est revue tous les trimestres (le prochain rebalancement aura lieu en avril 2019).

### Performances historiques (entre le 31 mai 2010 et le 31 mai 2018)



**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.**

L'indice a été lancé le 15 janvier 2018. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur (Barclays Bank PLC) n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Taux de rendement actuariels futurs, **dans le cas d'un remboursement avec gain en année 6, 7 ou 8, si l'année considérée, le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial.**

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance <sup>(1)</sup>		
	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Coupon brut<sup>(2)</sup></b> (si le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial)	(5,25 % × 6) = 31,50 % <sup>(2)</sup>	(5,25 % × 7) = 36,75 % <sup>(2)</sup>	(5,25 % × 8) = 42 % <sup>(2)</sup>
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,60 %)	3,97 %	3,89 %	3,80 %

**Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MAAF ITINÉRAIRES SEPTEMBRE 2018 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.**

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 13 janvier 2025 (année 6) ; 12 janvier 2026 (année 7) ; échéance le 12 janvier 2027 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

# SCÉNARIOS DE MARCHÉ

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

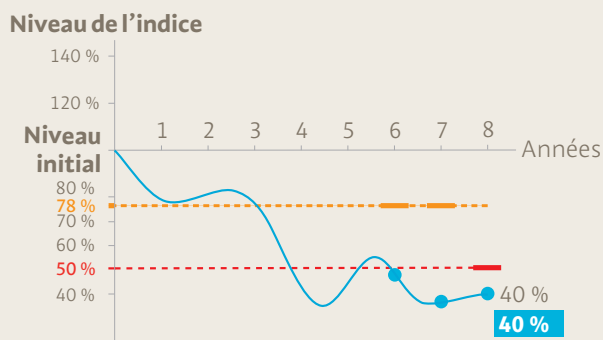
Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendements actuariels nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 0,60 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

- Barrière de remboursement automatique avec coupon brut<sup>(1)</sup> par anticipation ou à l'échéance
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi<sup>(2)</sup>
- Seuil de perte en capital à la date de constatation finale

- Évolution de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %
- Niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % aux dates de constatation intermédiaire et finale

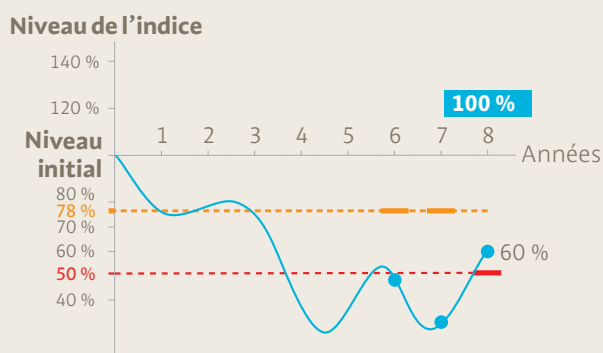
## 1 Scénario défavorable : baisse continue de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)

- Niveau final de l'indice : 40 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit 40 % du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : -11,25 % (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.



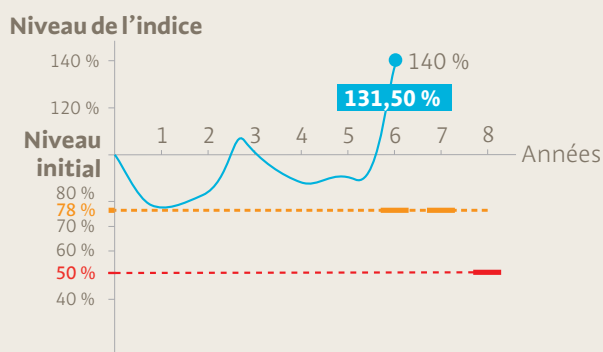
## 2 Scénario intermédiaire : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)

- Niveau final de l'indice : 60 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : -0,60 % (contre un taux de rendement actuariel net de -6,68 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).



## 3 Scénario favorable et de plafonnement du coupon brut<sup>(1)</sup> : hausse de l'indice en année 6, remboursement anticipé automatique

- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 6 : 140 % du niveau initial.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 6 : le capital initialement investi<sup>(2)</sup> + un coupon brut<sup>(1)</sup> de 5,25 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 31,50 %<sup>(1)</sup>), soit un total brut<sup>(1)</sup> de 131,50 %.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : 3,97 % (contre un taux de rendement actuariel net de 5,05 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).



**Le plafonnement du coupon brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.**

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à 78 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 5,25 % bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.  
 (2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

## AVANTAGES

- MAAF Itinéraires Septembre 2018 vous permet de vous exposer à un indice composé des 50 premières capitalisations des 6 pays fondateurs de l'Union européenne : **Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %**.
- Les années 6 et 7, dès lors qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % **est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez<sup>(1)</sup> alors votre capital initialement investi<sup>(2)</sup> et **un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5,25 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et que le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial, alors vous recevrez<sup>(1)</sup> **un coupon brut<sup>(3)</sup> de 42 %** (équivalent à un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5,25 % par année écoulée), en plus du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Votre capital initialement investi<sup>(2)</sup> sera remboursé à l'échéance des 8 ans, si à la date de constatation finale, le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % **est supérieur ou égal à 50 % du niveau initial de l'indice**.

## INCONVÉNIENTS

- MAAF Itinéraires Septembre 2018 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial). Une faible variation à l'échéance du niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % autour des seuils de 50 % et de 78 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MAAF Itinéraires Septembre 2018.
- En acquérant ce support, vous êtes exposé(e) à **une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (Barclays Bank PLC), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement ou de faillite de cette entité**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Le coupon brut<sup>(3)</sup> est plafonné** à 31,50 %, 36,75 % et 42 % selon l'année de remboursement (années 6 à 8), même si l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 6 ans et 8 ans.
- L'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est équipondéré et calculé, **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an**. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas de l'année 1 à 5.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

## EN BREF

- Un support indexé sur l'indice **Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %**, calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, à partir de l'année 6**, avec l'opportunité de recevoir<sup>(1)</sup>, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>, **un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5,25 % par année écoulée**, si à l'une des dates de constatation intermédiaire (soit le 6 janvier 2025 ou le 5 janvier 2026), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
  - L'opportunité de bénéficier d'un coupon brut<sup>(3)</sup> de 42 % (équivalent à un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5,25 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
  - Le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>, dès lors que le niveau final de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
- Dans le cas contraire, vous subissez **une perte en capital partielle ou totale**.

## EN DÉTAIL

### Date de constatation initiale

Le 4 janvier 2019, le niveau de clôture de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % est retenu comme niveau initial.

### Un remboursement anticipé automatique possible les années 6 et 7...

Les années 6 et 7, si le niveau de clôture de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %, à l'une des dates de constatation intermédiaire (le 6 janvier 2025 ou le 5 janvier 2026) est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 13 janvier 2025 ou le 12 janvier 2026) :

- **Le capital initialement investi<sup>(2)</sup>**
- Et un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5,25 % par année écoulée, soit :
  - **31,50 %** si le remboursement a lieu en année 6,
  - **36,75 %** si le remboursement a lieu en année 7.

Le remboursement automatique anticipé met fin au support<sup>(1)</sup>.

### ...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 12 janvier 2027) :

• Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 5 janvier 2027), est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial, alors vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement final :

- **Le capital initialement investi<sup>(2)</sup>**
- Et un **gain brut<sup>(3)</sup> de 42 %** (soit un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5,25 % par année écoulée).

• Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 5 janvier 2027), est strictement inférieur à 78 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, alors vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement final :

- **Le capital initialement investi<sup>(2)</sup>**

• Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 5 janvier 2027), est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement final :

- Le capital initialement investi<sup>(2)</sup> **diminué de la baisse finale de l'indice**.

**Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.**

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

■ <b>ISIN</b>	FR0013344231																								
■ <b>Forme juridique</b>	Titres de créance de droit français présentant <b>un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b>																								
■ <b>Émetteur</b>	Barclays Bank PLC (Moody's : A2, S&P : A, Fitch : A <sup>(1)</sup> )																								
■ <b>Valeur nominale</b>	100 €																								
■ <b>Souscription</b>	Du 3 septembre 2018 au 14 décembre 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)																								
■ <b>Durée d'investissement conseillée</b>	8 ans maximum																								
■ <b>Commissions de distribution</b>	Des commissions ont été payées par Barclays Bank PLC à MAAF Vie au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 0,80 % TTC du montant de l'émission. Le détail de ces commissions est disponible auprès de MAAF Vie sur demande.																								
■ <b>Sous-jacent</b>	Indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 % - Code Bloomberg : EFMED Index																								
■ <b>Dates clés</b>	<table border="0"> <tr> <td></td> <td><b>Date de constatation initiale :</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>4 janvier 2019</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Dates de constatation intermédiaire :</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Année 6 : 6 janvier 2025</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Année 7 : 5 janvier 2026</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Date de constatation finale :</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Année 8 : 5 janvier 2027</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Date de remboursement anticipé automatique :</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Année 6 : 13 janvier 2025</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Année 7 : 12 janvier 2026<sup>(2)</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Date de remboursement final</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Année 8 : 12 janvier 2027<sup>(2)</sup></td> </tr> </table>		<b>Date de constatation initiale :</b>		4 janvier 2019		<b>Dates de constatation intermédiaire :</b>		Année 6 : 6 janvier 2025		Année 7 : 5 janvier 2026		<b>Date de constatation finale :</b>		Année 8 : 5 janvier 2027		<b>Date de remboursement anticipé automatique :</b>		Année 6 : 13 janvier 2025		Année 7 : 12 janvier 2026 <sup>(2)</sup>		<b>Date de remboursement final</b>		Année 8 : 12 janvier 2027 <sup>(2)</sup>
	<b>Date de constatation initiale :</b>																								
	4 janvier 2019																								
	<b>Dates de constatation intermédiaire :</b>																								
	Année 6 : 6 janvier 2025																								
	Année 7 : 5 janvier 2026																								
	<b>Date de constatation finale :</b>																								
	Année 8 : 5 janvier 2027																								
	<b>Date de remboursement anticipé automatique :</b>																								
	Année 6 : 13 janvier 2025																								
	Année 7 : 12 janvier 2026 <sup>(2)</sup>																								
	<b>Date de remboursement final</b>																								
	Année 8 : 12 janvier 2027 <sup>(2)</sup>																								
■ <b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une valorisation du titre de créance sera aussi assurée par un organisme indépendant de Barclays Bank PLC.																								
■ <b>Cotation</b>	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg																								
■ <b>Liquidité</b>	Barclays Bank PLC s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat/vente de 1 %.																								
■ <b>Documentation juridique</b>	Le programme d'émission (daté du 12/08/2017) et les Conditions Définitives d'Émission relatives au titre de créance sont disponibles sur les sites <a href="http://www.barclays.com/barclays-investor-relations/results-and-reports/results.html">http://www.barclays.com/barclays-investor-relations/results-and-reports/results.html</a> et <a href="http://irreports.barclays.com/prospectuses-and-documentation/structured-securities/prospectuses">http://irreports.barclays.com/prospectuses-and-documentation/structured-securities/prospectuses</a> , sur le site de la Bourse de Luxembourg ( <a href="http://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a> ) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande.																								
■ <b>Éligibilité du support</b>	Contrat d'assurance vie Winalto																								

(1) Notations de crédit au 11 juin 2018. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

**Vous supportez le risque éventuel de faillite et/ou de défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC) du support.** Le support est proposé en qualité d'unités de compte du contrat d'assurance vie Winalto dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (12 janvier 2027 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie.** L'assureur (MAAF Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Le Document d'Information Clé générique du contrat d'assurance vie Winalto et le guide de présentation des supports sont consultables à tout moment sur le site [www.maaf.fr/rubriqueÉpargne](http://www.maaf.fr/rubriqueÉpargne).





**Facteurs de risque : Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :**

**Risque de crédit :** L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à maturité peut être inférieur au montant de l'investissement initial, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même de rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours en raison non seulement de l'évolution du prix de tout actif sous-jacent mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt, la qualité de crédit de l'Émetteur, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

#### **Disponibilité du Prospectus**

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 23 juillet 2018, se rattachant au prospectus de base en date du 12 août 2017, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-021077 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site <http://www.barclays.com/barclays-investor-relations/results-and-reports/results.html> et <http://irreports.barclays.com/prospectuses-and-documentation/structured-securities/prospectuses>, sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

#### **AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de MAAF Vie.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus du produit afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

**Restrictions générales de ventes :** L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Barclays Bank PLC à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

MAAF Itinéraires Septembre 2018 est un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

**Avertissement relatif à l'indice :** Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice Euronext® Founding Members Europe 50 EWD 5 %. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garants, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles sont basées l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Euronext est une marque déposée par Euronext N.V. ou ses filiales.



#### **MAAF Vie**

Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé  
RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances  
N° TVA Intracommunautaire : FR 82 337 804 819 - Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY

**Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 9 - [maaf.fr](http://maaf.fr)**